



## AVIS – PROMULGATION

Le 15 mars 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté :

- le Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que des travaux préparatoires à la transformation et à l'agrandissement de l'église Saint-Denys-du-Plateau afin d'y transférer les activités de la bibliothèque Monique-Corriveau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1633, décrétant un emprunt de 2 500 000 \$;
- le Règlement sur des travaux de réaménagement et de réfection de parcs de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1644, décrétant un emprunt de 265 800 \$;
- le Règlement sur la participation financière de la Ville, pour l'année 2010 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1654, décrétant un emprunt de 2 500 000 \$.

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 7 avril 2010 et ils entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de l'ensemble de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 12 avril 2010.

L'assistante-greffière de la Ville

Line Trudel, avocate

/hmd